

Arrêté du 3 janvier 2003 relatif aux conditions de rémunération des étudiants sages-femmes

03/01/2003

Ce texte est abrogé par l'arrêté du 28 novembre 2013 relatif aux conditions de rémunération des étudiants sages-femmes.

Consulter également l'[arrêté du 28 novembre 2013 relatif aux conditions de rémunération des étudiants sages-femmes](#)